



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DES ALPES-MARITIMES

Extrait des délibérations
du conseil d'administration

Séance du 19 décembre 2019

Présents : Monsieur Charles-Ange GINESY, président de séance,

Titulaires : Monsieur Bernard ASSO, Madame Alexandra BORCHIO-FONTIMP, Monsieur Gérard MANFREDI, Monsieur Michel ROSSI, Monsieur Francis TUJAGUE, Monsieur Auguste VEROLA

Suppléant(es) : Madame Janine GILLETTA, Madame Marie-Louise GOURDON, Madame Josiane PIRET, Madame Michelle SALUCKI, Madame Vanessa SIEGEL

Procurator(s) : Monsieur Jean LEONETTI à Monsieur Charles-Ange GINESY

RAPPORT N° 19-41 - PROGRAMME D'ÉQUIPEMENT 2020

Le projet de programme d'équipement qui vous est soumis, budget principal et budget annexe, pour un montant total de **24 743 424 €** se décompose comme suit :

- l'équipement « mobilier » (véhicules, engins, machines, matériels et logiciels) pour un total de **10 071 415 €** vise à permettre le renouvellement partiel des matériels obsolètes des différents centres d'incendie et de secours ou services ;

- l'investissement « immobilier » pour un total de **14 672 009 €**, porte, d'une part, sur la poursuite des opérations de construction et de restructuration de casernes pour lesquelles sont inscrits les crédits de paiement 2020 à hauteur de **13 291 009 €** et, d'autre part, sur les interventions de gros entretien.

Les principales opérations vous sont présentées, ci-après, aux fins d'un vote par chapitre, selon l'instruction comptable et budgétaire M 61.

§ A - Budget principal (24 711 514 €)

I - Les biens mobiliers (10 050 505 €)

Le montant des crédits inscrits au titre des biens mobiliers est financé par l'autofinancement généré par la dotation aux amortissements **9,02 M€** et le FCTVA **1,03 M€**.

➤ **Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles**

Ce chapitre concerne l'acquisition et le développement de logiciels nécessaires au déploiement des moyens et des effectifs et notamment la poursuite de la construction du portail collaboratif intranet, l'uniformisation du système informatique de réception et de gestion des appels d'urgence (SIOP) et du CTA/CODIS et le renouvellement des licences Microsoft.

Article 205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	836 005 €
-------------	--	-----------

➤ **Chapitre 21 : Immobilisations corporelles**

Les matériels de bureau et mobiliers dont l'acquisition est proposée concernent l'équipement des nouveaux centres ou services qui seront livrés en 2020, dans le cadre de gammes unifiées et rationalisées à l'échelle du département. Les demandes de renouvellement des matériels les plus vétustes sont également prises en compte.

Les matériels de transmission, les réseaux, les matériels informatiques (avec une harmonisation progressive des matériels des centres) s'inscrivent dans la mise en œuvre d'un schéma départemental. On y compte aussi le matériel de secourisme et de sports ainsi que les matériels de vie pour les centres de secours.

■ **215 Installations, matériel et outillage techniques**

■ **2153 Réseaux divers**

Il s'agit pour sa part la plus importante, hormis le remplacement d'équipement, de la continuité des projets ANTARES, de l'uniformisation du système informatique de réception et de gestion des appels d'urgence (SIOP) et du CTA/CODIS. Cela concerne aussi l'équipement du centre de formation de Saint-Vallier et le projet VOIP/TOIP (évolution des services téléphoniques permettant de communiquer par la voix sur le réseau Internet).

Article 21531	Réseaux de transmission	191 500 €
Article 21532	Réseaux d'alerte	104 500 €
Article 21538	Autres réseaux	525 885 €

■ **2156 Matériel d'incendie et de secours**

Les matériels roulants sont depuis longtemps gérés en flotte départementale permettant ainsi des redéploiements d'engins en fonction des spécificités des besoins des centres. L'élément notable de ce programme d'acquisition pour la tranche 2020 est, au-delà du maintien à l'existant du parc roulant, un remplacement significatif des matériels les plus anciens et notamment les camions citernes feu de forêts (CCF) largement amortis (plus de 25 ans d'âge). En effet, le maintien d'une flotte performante a pour conséquence une diminution des frais de réparation en section de fonctionnement (Cf. annexe 1).

Enfin, un plan d'équipement pluriannuel pour l'acquisition de véhicules d'incendie et de secours dont les délais de livraison dépassent l'année budgétaire est mis en place afin d'anticiper les procédures d'acquisition.

Article 21561	Matériel mobile d'incendie et de secours	5 241 840 €
---------------	--	-------------

Les matériels d'incendie et de secours sont, eux aussi, depuis plusieurs années traités dans le cadre de plans d'équipement (avec notamment le matériel de désincarcération et les lances).

Il y a lieu de noter que, depuis 2002, les tuyaux d'alimentation de lances à incendie figurent en section d'investissement. Sur le plan médical, en cohérence avec un plan d'équipement départemental, sont inscrites des dotations opérationnelles complètes dont le maintien figurera les années suivantes en section de fonctionnement (parmi lesquelles notamment les défibrillateurs, les aspirateurs de mucosités et les scopes).

Article 21562	Matériels d'incendie et secours	1 044 056 €
---------------	---------------------------------	-------------

■ **2157 Matériel et outillage technique**

Concerne l'acquisition de matériel spécifique comme un banc de contrôle de masques, une machine à laver les bouteilles ARI et une machine de séchage des ARI.

Concerne aussi du matériel pour l'atelier de réparation comme un pont élévateur pour véhicules et des valises de diagnostic de pannes.

Article 21571	Atelier	160 920 €
---------------	---------	-----------

■ **2158 Autres**

Concerne l'acquisition de matériel, équipement et outillage technique des différents services et principalement une structure modulaire, du matériel de sport et pédagogique et notamment du matériel et des équipements pour le centre de formation de Saint-Vallier-de-Thiery.

Article 2158	Installations, matériels et outillage technique autres	246 229 €
--------------	--	-----------

■ 218 Autres immobilisations corporelles

Concerne notamment l'acquisition du matériel de transport hors engins de secours et d'incendie, l'acquisition et le renouvellement du mobilier et vestiaires feux notamment pour l'équipement des nouvelles casernes et du centre de formation de Saint-Vallier-de-Thiey, le renouvellement des serveurs, postes informatiques et le déploiement de tablettes tactiles dans les véhicules opérationnels.

Article 2182	Matériel de transport	598 795 €
Article 2183	Matériel informatique	432 885 €
Article 2184	Matériels de bureau et mobilier	272 047 €
Article 2188	Autres immobilisations corporelles	127 059 €

➤ Chapitre 23 : Immobilisations en cours

Cette immobilisation correspond à l'achat d'un véhicule opérationnel FPT (fourgon pompe tonne).

Article 238	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	268 784 €
-------------	--	-----------

II - Les opérations immobilières (14 661 009 €)

Une part importante de ce programme est attribuée aux opérations bâtementaires. Lors de l'année 2020, la phase travaux concernera les opérations de construction suivantes :

- maîtrise d'œuvre interne : centres d'incendie et de secours de Roquefort les Pins, La Turbie et Tourette-Levens,

- maîtrise d'œuvre externe : centres d'incendie et de secours de Puget-Théniers, Roquebillière et Saint-Martin-du-Var.

Ces programmes seront notamment financés par une subvention d'équipement de 3 M€ du Département des Alpes-Maritimes et par le recours à un emprunt de **11,5 M€**.

II-1 Les programmes de construction et de restructuration :

Dans le cadre des autorisations de programme/crédits de paiement (AP/CP) relatives aux programmes de construction et de restructuration votés lors des exercices précédents, par délibérations spécifiques, il convient d'ouvrir, au titre de l'exercice 2020, les crédits de paiement d'un montant total de **13 291 009 €**.

➤ Chapitre 23 : Immobilisations en cours

Article 231312	Centres d'incendie et de secours (Cf. annexe 2)	12 751 009 €
Article 231735	Installations générales, agencements, aménagements	240 000 €
Article 231351	Travaux bâtiments	300 000 €

II-2 Les opérations de gros entretien et mise aux normes :

Elles concernent l'ensemble des bâtiments du SDIS 06 sur tout le territoire départemental pour un montant total de **1 370 000 €**. La répartition par chapitres budgétaires est la suivante.

➤ **Chapitre 21 : Immobilisations corporelles**

<i>Article 21351</i>	<i>Installations générales, bâtiments publics</i>	<i>492 500 €</i>
<i>Article 21735</i>	<i>Installations générales, agencements, aménagements</i>	<i>877 500 €</i>

III – Récapitulatif du programme d'équipement par chapitre :

RECAPITULATIF PROGRAMME PAR CHAPITRE		
CHAPITRE 20	Immobilisations incorporelles	836 005 €
CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	10 315 716 €
CHAPITRE 23	Immobilisations en cours	13 559 793 €
TOTAL BUDGET PRINCIPAL		24 711 514 €

Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif du budget principal de l'exercice.

§ B - Budget annexe des cantines (31 910 €)
--

Ce budget annexe concerne les cantines des centres de secours d'Antibes et Cagnes-sur-mer gérées en régie et du centre de secours de Nice-Magnan (cuisine gérée par un prestataire de services). Les principales opérations qui s'en dégagent vous sont présentées ci-après.

I - Les matériels, équipements et travaux

➤ **Chapitre 21 Immobilisations corporelles**

■ **218 Autres immobilisations corporelles**

Les autres matériels concernent l'équipement ou le remplacement des matériels spécifiques aux cuisines, essentiellement matériels électroménagers et mobilier.

<i>Article 2188</i>	<i>Autres (autres immobilisations corporelles)</i>	<i>20 100 €</i>
<i>Article 2184</i>	<i>Mobilier</i>	<i>810 €</i>

■ **217 Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition**

Article 21735	Installations générales, agencements, aménagements	5 500 €
---------------	--	---------

■ **213 Constructions**

Article 21351	Installations générales, Bâtiments publics	5 500 €
---------------	--	---------

Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif du budget annexe de l'exercice.

La commission administrative et technique des services d'incendie et de secours, consultée sur ce dossier le 16 décembre 2019, a émis un avis favorable.

En conclusion, je vous propose de voter, par chapitre, le programme d'équipement 2020 du SDIS des Alpes-Maritimes qui vous est soumis.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

- d'adopter, par chapitre, le programme d'équipement 2020 du SDIS des Alpes-Maritimes.

*Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
des Alpes-Maritimes*



Charles-Ange GINESY

ANNEXE 1 - CREDITS DE PAIEMENT 2020 - MATERIEL ROULANT

A- AUTORISATIONS DE PROGRAMME 2019 - CREDITS DE PAIEMENT 2020

Désignation	Qté	AP 2019	CP 2019 REALISES	CP 2020	IMPUTATION
CCFM	8	2 260 648 €	419 050 €	1 841 598 €	21561
VTRAM	1	115 857 €	100 000 €	15 857 €	21561
			TOTAL	1 857 455 €	

B- AUTORISATIONS DE PROGRAMME 2020 - CREDITS DE PAIEMENT 2020

Désignation	Qté	AP 2020	CP 2020	CP 2021	IMPUTATION
CCGCA	1	427 286 €	427 286 €		21561
CCRM	1	265 000 €	265 000 €		21561
ENGIN PETIT GABARIT	1	150 000 €	150 000 €		21561
VSRM	2	430 000 €	430 000 €		21561
FPTL	1	234 583 €	234 583 €		21561
FPTL SR	1	259 251 €	259 251 €		21561
PORTE BERCE 19 T	1	65 000 €	65 000 €		21561
VLM HR	1	67 000 €	67 000 €		21561
VSAV GTR	15	1 144 845 €	1 144 845 €		21561
VTU1	1	35 000 €	35 000 €		21561
VTU1	5	125 920 €	125 920 €		21561
VL B2	1	12 111 €	12 111 €		2182
VL B2	10	140 000 €	140 000 €		2182
VLTT 3 PORTES	5	184 500 €	184 500 €		2182
VTP 9 PLACES	1	25 184 €	25 184 €		2182
VTU2 2 PLACES TOLE	2	29 600 €	29 600 €		2182
VTU2 5 PLACES	1	15 000 €	15 000 €		2182
VTU2 5 PLACES	13	192 400 €	192 400 €		2182
TOTAL AP 2020 du matériel roulant		3 983 180 €	3 983 180 €		

RECAPITULATION 2020	IMPUTATION 21561	IMPUTATION 2182
AP 2019 / CP2020	1 857 455 €	
AP 2020 / CP 2020		598 795 €
TOTAL CP 2020 MATERIEL ROULANT	5 241 840 €	598 795 €

ANNEXE 2 – TABLEAU DES CREDITS 2020
PAR PROGRAMME DE CONSTRUCTION

PROGRAMME	MONTANT TTC
CENTRE INCENDIE ET SECOURS DE ROQUEFORT LES PINS	1 486 206 €
CENTRE INCENDIE ET SECOURS DE LA TURBIE	2 450 000 €
CENTRE INCENDIE ET SECOURS DE TOURETTE-LEVENS	1 838 543 €
TOTAL DES OPERATIONS EN MAITRISE D'ŒUVRE INTERNE	5 774 749 €
CENTRE INCENDIE ET SECOURS DE PUGET THENIERS	2 412 000 €
CENTRE INCENDIE ET SECOURS DE ROQUEBILIERE	1 654 260 €
CENTRE INCENDIE ET SECOURS DE SAINT MARTIN DU VAR	2 910 000 €
TOTAL DES OPERATIONS EN MAITRISE D'ŒUVRE EXTERNE	6 976 260 €
TOTAL DES OPERATIONS DE CONSTRUCTION	12 751 009 €